

VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20251217-2025-195-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

(Maître de l'Ouvrage)

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ 23PA13-2 PASSE EN APPLICATION DES ARTICLES
R.2194-2, R.2194-3 et R.2194-4 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉGLISE NOTRE DAME DES VICTOIRES

Travaux de sauvegarde du clos couvert de l'église de Trouville-sur-Mer

**LOT N° 2 – Charpente et menuiserie
Entreprise METIERS DU BOIS**

DATE DE L'AVENANT : 13 novembre 2025

N° TIERS :

MONTANT : + 58 706.09 euros HT

N° MARCHE : 23PA13-2

TRANCHE 1 (FERME)

Phase 1 : sans changement
Phase 2 : + 58 706.09 euros HT
Phase 3 : sans changement
Phase 4 : sans changement
Phase 5 : sans changement
Phase 6 : sans changement
Phase 7 : sans changement
Phase 8 : sans changement

IMPUTATION :

LIGNE DE CRÉDIT :

Ordonnateur :

Madame le Maire de la Ville de Trouville-sur-Mer

**AVENANT N° 2 AU MARCHE 23PA13-2 EN APPLICATION DES ARTICLES R.2194-2,
R.2194-3 et R.2194-4 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Sylvie de Gaetano, Maire de la Ville de Trouville sur Mer, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020

d'une part,

Et l'entreprise METIER DU BOIS – 21 Av. de la Voie au Coq, 14760 Bretteville-sur-Odon

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT :

Cet avenant fait suite à l'avenant n°1, qui prévoyait une moins-value de 8 173,62 € HT résultant de la réalisation de travaux supplémentaires sur les abat-son et du retrait de certains postes sur l'ensemble du marché.

Le présent avenant intervient en raison de découvertes fortuites réalisées lors de la découverte complète des couvertures du vaisseau central. Un muret maçonné, situé au-dessus de la voûte et menaçant de tomber, se révèle constituer le support de l'ensemble de la charpente. Cet état n'a pu être constaté qu'après la dépose générale des couvertures et des chéneaux. Il devient ainsi nécessaire de déposer intégralement ce muret, de surdimensionner et reposer systématiquement tous les bas de pentes, sablières et premiers tronçons de chevrons, ainsi que de reprendre les pieds de ferme assurant le support de l'ensemble.

Ces travaux complémentaires représentent une plus-value de 58 706,09 € HT.

ARTICLE 2 : MONTANT DES TRAVAUX EN PLUS ET MOINS VALUE

La plus-value induite sur la Tranche Ferme et la tranche optionnelle est la suivante :

TOTAL	58 706.09 euros HT
-------	--------------------

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DES TRANCHES – MONTANT GLOBAL DU MARCHE

Tranche ferme et tranche optionnelle

Montant initial : 183 013.76 € HT

Avenant n°1 : - 8 173.62 euros HT

Total tranche ferme après avenant n°1 : 174 840.14 € HT

Montant après avenant n°1 : 174 840.14 € HT

Avenant n°2 : + 58 706.09 euros HT

Total tranche ferme après avenant n°2 : 233 646.23 € HT

Nouveau montant global du marché :

233 646.23 € HT

Soit une modification totale de +27,67 % du montant du marché.

ARTICLE 4 : DÉLAIS

SANS COMMENTAIRE

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant court à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : INCIDENCES SUR LES AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Fait en un seul original

A

Le

Signature du prestataire

Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait en un seul original

A

Le

Signature du Maître d'œuvre

ACCEPTATION DE L'AVENANT N°2 PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est accepté le présent avenir

Signature du représentant du pouvoir

A.....

adjudicateur habilité par la délibération en date du

Le.....

.....

NOTIFICATION DE L'AVENANT N°2 AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenir »

A le¹

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandé avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)